

BULLETIN D'INFORMATION N°24 COVID-19

Vendredi 3 juillet à 16h

Attention : les informations publiées sont mises à jour régulièrement

Le dénombrement des cas intègre les données de Santé publique France qui comptabilisent les résultats des analyses (test PCR) effectuées par l'ensemble des laboratoires publics ainsi que les laboratoires privés.

POINT DE SITUATION CAS COVID-19

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital en Bretagne actuellement :

- 3 en service de réanimation ;
- 96 autres modes d'hospitalisation ;
- 1 226 retours à domicile ;
- 259 décès (48 à 100 ans) à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.

Point de situation EHPAD :

- 71 EHPAD ont déclaré au moins 1 cas confirmé testé par PCR.
- 65 décès de résidents sont à déplorer au sein des EPHAD.

Par ailleurs, le nombre de cas de Coronavirus Covid-19 confirmés en Bretagne par diagnostic biologique (PCR) depuis le 28 février est de 2 945 ainsi répartis :

- 739 personnes résidant en Ille-et-Vilaine ;
- 712 personnes résidant dans le Morbihan ;
- 658 personnes résidant dans les Côtes d'Armor ;
- 632 personnes résidant dans le Finistère.

auxquels s'ajoutent :

- 136 personnes ne résidant pas en Bretagne ;
- 68 personnes dont les départements de résidence ne sont actuellement pas encore connus.

Les données détaillées par Département se trouvent en annexe

POUR S'INFORMER

0800 130 000

Numéro vert national appel
gratuit, 7j/7 24h/24

→ Hotline du rectorat réservée aux
personnels mobilisés dans la gestion
de la crise sanitaire (de 8 à 12h et de
14h à 17h) : 02 23 21 73 50

→ Pour les arrêts de travail :
www.ameli.fr/entreprise

Toutes informations complémentaires

- www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus
- www.bretagne.ars.sante.fr

COVID-19 : point d'étape sur la campagne de dépistage des professionnels de l'aide à domicile

L'ARS Bretagne, en lien avec les quatre Conseils Départementaux a lancé une campagne de dépistage du Covid-19 auprès des professionnels des services d'aide et de soins à domicile, ces derniers intervenant auprès des personnes les plus à risque de développer des formes graves. **Sur la base du volontariat, les professionnels peuvent ainsi bénéficier d'un double test, PCR et sérologique, pris en charge à 100% par l'Assurance maladie.**

A ce jour, **1 040 tests on été réalisés sur les 4 départements bretons.**

56 opérations de dépistage sont programmées :

- 16 dans les Côtes d'Armor
- 10 dans le Finistère
- 24 en Ille-et-Vilaine
- 6 dans le Morbihan

Cette campagne de dépistage devrait se terminer d'ici la fin du mois de juillet.

COVID-19 : zoom sur l'organisation gériatologique en Ile-et-Vilaine

La crise sanitaire a démontré et renforcé **les volontés et capacités des acteurs de travailler ensemble** sur un même territoire afin d'apporter une réponse la plus proche des besoins de l'utilisateur. Elle aura également révélé la diversité des situations dans les EHPAD en termes d'organisation, de niveau de médicalisation, et niveau d'intégration dans les filières gériatriques et plus largement dans les dispositifs de coopération territoriaux.

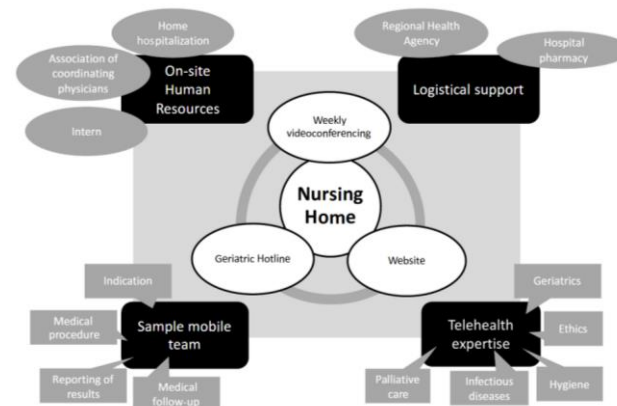
Dans le contexte du covid-19, l'ARS a mis en place une cellule d'appui médicosociale, déclinée dans chaque département en lien avec les Conseils Départementaux pour accompagner les professionnels exerçant en EHPAD et dans les structures prenant en charge des personnes en situation de handicap (volet RH, équipements de protection, appui à la gouvernance...). Cette cellule a bénéficié de renforts de cinq professionnels issus du Centre National de gestion (cadre de santé, directeurs des soins, directeurs d'établissement médicosociaux)

En haute Bretagne, et sous l'impulsion du Pr Somme, **la mobilisation de ces ressources est intervenue dès le début de l'épidémie** afin d'apporter des réponses concrètes aux acteurs du territoire, associant le GCS assurant la coordination pour l'amélioration des pratiques professionnelles (CAPS) et le centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPIAS) également fortement mobilisés .

Cette organisation horizontale et intégrative mise en place dès le début de la crise en Haute Bretagne **a fait l'objet d'une publication dans une des meilleures revues mondiales de gériatrie « Journal of American Geriatrics Society ».**

→ Lire l'article en entier sur :

<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/jgs.16687>



COVID-19 : publication de fiches pratiques à destination des médecins généralistes

La HAS a publié le 26 juin 2020 un ensemble de fiches pratiques à destination des médecins généralistes **sur la conduite à tenir face à un potentiel cas de COVID-19**. Synthèses des connaissances actuelles, elles expliquent quels tests faire et quand, que le patient soit symptomatique ou non, comment les interpréter et quand envisager un isolement.

La HAS formule **7 réponses rapides pour prendre en charge les patients présentant des signes évocateurs de COVID-19 ou les patients asymptomatiques mais ayant été en contact avec une personne malade**. Dans tous les cas, le médecin doit mesurer la saturation en oxygène, qui constitue un élément crucial du diagnostic clinique et le seul élément permettant d'opter pour une prise en charge en ambulatoire ou pour une hospitalisation.

Les 4 fiches pratiques abordent respectivement :

- la conduite à tenir face à un patient symptomatique, en fonction de la date d'apparition des symptômes ;
- la conduite à tenir face à une personne asymptomatique, en fonction de la date d'exposition ;
- l'interprétation d'un test RT-PCR et la conduite à tenir selon le résultat ;
- l'interprétation d'un test sérologique et la conduite à tenir selon le résultat.

→ Plus d'informations sur le site de la HAS : <https://bit.ly/3ihoguQ>



COVID-19 et travail par forte chaleur : comment agir en entreprise ?

L'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) a publié le 25 juin 2020 un article intitulé « Covid-19 et travail par forte chaleur. Comment agir en entreprise ? ».

Le port des masques au travail reste-t-il efficace pour se protéger de la Covid-19 quand il fait chaud et qu'on transpire ? Peut-on utiliser la ventilation dans les bureaux sans favoriser la propagation du virus ? Faut-il privilégier la climatisation ?

L'INRS apporte des éléments de réponses. Ses principales recommandations portent sur :

1. Réorganiser le travail en cas de fortes chaleurs :

- **limiter le temps d'exposition des salariés au soleil** ou prévoir la rotation des tâches ;
- **aménager les horaires de travail**, afin de bénéficier des heures les moins chaudes de la journée ;
- **augmenter la fréquence des pauses et leur durée** en concertation avec le service de santé au travail ;
- **limiter ou reporter** autant que possible **le travail physique** ;
- mettre à disposition **de l'eau potable**.

2. Privilégier l'aération des locaux de travail et limiter l'utilisation des ventilateurs et de la climatisation

- **Les apports d'air neuf (air provenant de l'extérieur) permettent la dilution des virus éventuellement présents dans les locaux et doivent donc être privilégiés.** Ces apports sont effectués par la ventilation mécanique, si possible sans recyclage d'air, ou par l'ouverture des fenêtres pendant les heures les moins chaudes de la journée, voire la nuit.
- Dans les bureaux occupés par plus d'une personne, l'INRS conseille de n'utiliser la climatisation que lorsqu'elle est nécessaire pour assurer des conditions de travail acceptables. Lorsque celle-ci est utilisée, les débits de soufflages doivent être limités de façon à ce que les vitesses d'air au niveau des personnes restent faibles. Il recommande également **d'éviter l'utilisation de ventilateurs dans les locaux occupés par plus d'une personne**, car ils produisent des vitesses d'air élevées qui peuvent transporter des contaminants sur des distances importantes.

COVID-19 : ne pas retarder la vaccination des enfants

En cette période particulière, liée aux difficultés de maintenir la continuité des soins pendant l'épidémie de Covid-19, l'ensemble des acteurs a pu se mobiliser pour continuer à vacciner les nourrissons et maintenir une couverture vaccinale satisfaisante.

La couverture vaccinale, mesurée par Santé publique France fin mai pour la première dose de vaccin hexavalent (diphtérie, tétanos, coqueluche, hépatite B, poliomyélite et Haemophilus influenzae de type b) et pour la vaccination contre le méningocoque C, n'a pas diminué en 2020 par rapport à 2019. Cependant, la couverture vaccinale pour la première dose de vaccin rougeole-oreillons-rubéole chez les enfants âgés de 14 et 15 mois en mai 2020 a diminué de 2,5 points par rapport à l'année dernière, avec une tendance à une diminution plus marquée dans les départements où le virus SARS-CoV-2 a le plus circulé.



Plus que jamais, et pour garantir une bonne protection de tous, les parents et les professionnels de santé doivent rester mobilisés pour procéder au rattrapage des vaccinations non effectuées ces trois derniers mois chez les nourrissons mais également chez les enfants plus grands.

L'extension de l'obligation vaccinale a permis d'améliorer significativement la couverture vaccinale chez les nourrissons de moins de deux ans, notamment contre la méningite C et la rougeole, mais les efforts doivent être particulièrement soutenus pour atteindre l'objectif de couverture de 95 % fixé par l'OMS.

Aller plus loin :

- [Consulter le rapport de l'extension de obligations vaccinales et sa synthèse](#) (site du Ministère de la Santé)
- [Consulter le communiqué de presse de la HAS](#) (site de la HAS)
- [Consulter le calendrier vaccinal en vigueur](#) (site du Ministère de la Santé)

CORONAVIRUS : LES GESTES BARRIERES

SAUVEZ DES VIES **RESTEZ PRUDENTS**



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution
hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude ou
dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage
unique puis le jeter



Éviter de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer sans serrer
la main et arrêter
les embrassades



En complément de ces gestes,
porter un masque quand la distance
d'un mètre ne peut pas
être respectée



CORONAVIRUS : QUEL COMPORTEMENT ADOPTER ?

J'ai des symptômes du COVID-19

COVID-19

Jour J



Je ressens des symptômes du COVID-19 (toux, fièvre, nez qui coule, perte de goût ou d'odorat)



J'appelle un médecin dès le début des symptômes. Il me prescrit test, masque et arrêt de travail



Je m'isole chez moi
Je porte un masque



Je prends RDV pour un dépistage COVID



Je me présente au lieu d'examen, avec ma carte Vitale, avec ma prescription médicale et avec un masque



Un professionnel de santé me fait le test COVID-19

J +1



Je reçois les résultats de mon test COVID-19



Mon test est positif

Je suis porteur du COVID-19

L'Assurance maladie me rappelle et appelle mes « personnes contact » pour les informer des consignes à suivre



Mon test est négatif

Je ne suis pas porteur du COVID-19

Je m'isole chez moi jusqu'à ma guérison complète

Si mes symptômes s'aggravent, j'appelle le 15 (ou le 114)

Fin de l'isolement : je ne suis plus isolé et peux sortir de mon domicile en respectant strictement les gestes barrières

Je romps l'isolement uniquement en cas de test négatif ou après guérison

CORONAVIRUS : LE PORT DU MASQUE

COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque



1 Bien se laver
les mains



2 Mettre les élastiques
derrière
les oreilles

OU



3 Nouer les lacets
derrière
la tête et le cou



3 Pincer le bord rigide
au niveau du nez,
s'il y en a un, abaisser
le masque en dessous
du menton et ne plus
le toucher

Comment retirer son masque



1 Se laver les mains
et enlever le masque
en ne touchant
que les lacets
ou les élastiques



2 Après utilisation,
le mettre dans un sac
plastique et le jeter

OU



3 s'il est en tissu,
le laver à 60°
pendant 30 min



3 Bien se laver
les mains
à nouveau

**Le masque est un moyen de protection complémentaire
qui ne remplace pas les gestes barrières**



POUR SUIVRE TOUTES NOS ACTUALITES EN REGION

• Site ARS Bretagne

www.bretagne.ars.sante.fr

Le site internet de l'ARS est mis à jour régulièrement pour vous permettre de suivre l'évolution de la situation et délivrer les informations pratiques à destination des professionnels de santé et de la population. Elles sont accessibles directement dès la page d'accueil, ou dans notre dossier complet dédié au COVID-19 (onglet « Santé et prévention » > « Veille et sécurité sanitaires » > « Coronavirus ») :



Réseau social ARS Bretagne



[Agence régionale de sante Bretagne](https://www.linkedin.com/company/ars-bretagne)



www.facebook.com/arsbretagne/

• Site préfecture Bretagne

www.bretagne.gouv.fr

ACTUALITÉS

10/06/2020
Coronavirus - Le point de situation en Bretagne

19/05/2020
Covid-19 : un plan de relance pour le tourisme

05/05/2020
Le protocole national de déconfinement pour les entreprises



Réseau social préfecture Bretagne



[Préfet de Bretagne et d'Ille et Vilaine](https://www.facebook.com/bretagne.gouv.fr)



[@bretagnegouv](https://twitter.com/bretagne_gouv)

• Site rectorat Bretagne

www.ac-rennes.fr



Annexe : données sanitaires par département

Ille-et-Vilaine

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital :

- 2 en service de réanimation;
- 42 autres modes d'hospitalisation ;
- 440 retours à domicile ;
- 86 décès à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.

Morbihan

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital :

- 1 en service de réanimation;
- 26 autres modes d'hospitalisation ;
- 417 retours à domicile ;
- 92 décès à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.

Finistère

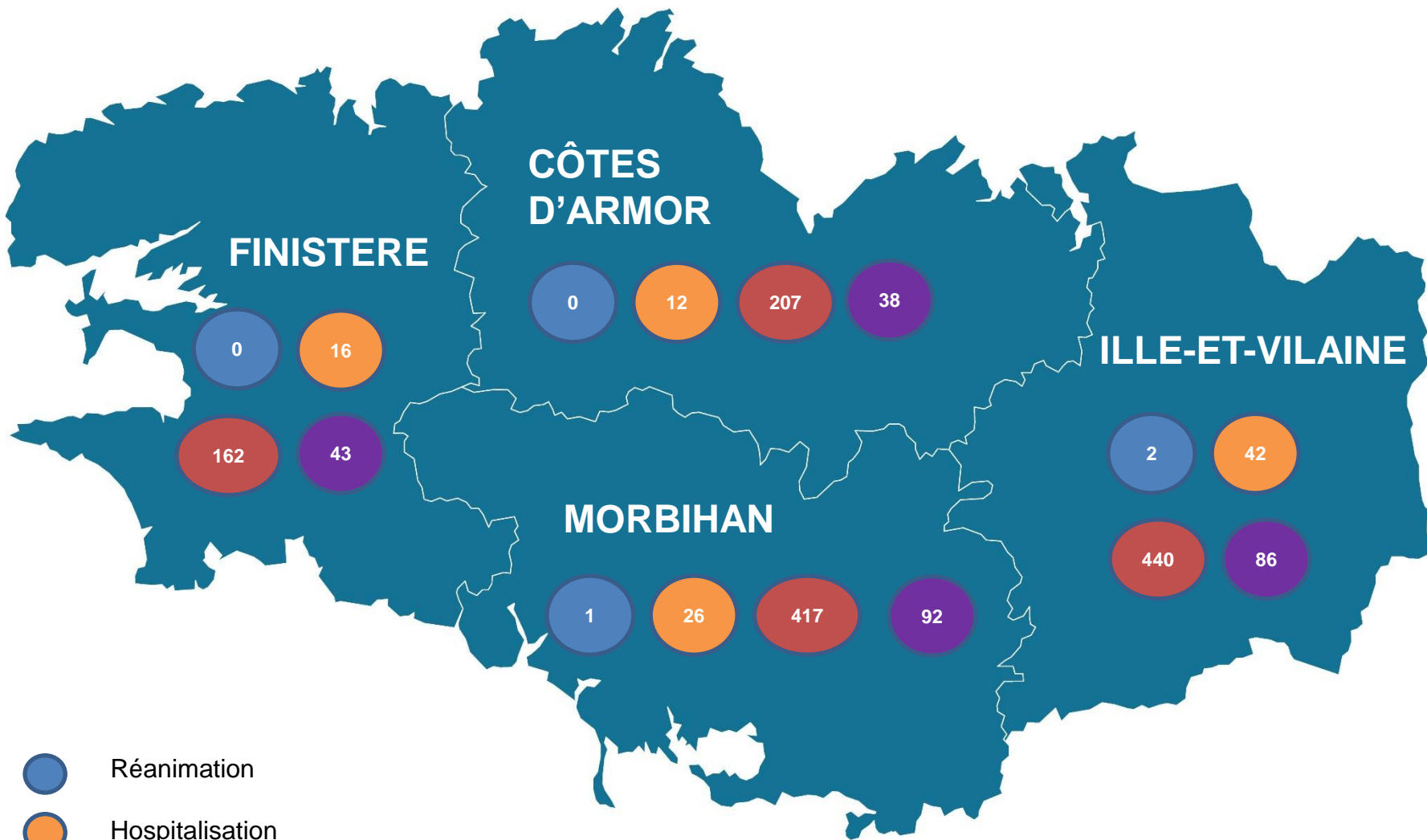
Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital :



- 0 en service de réanimation;
- 16 autres modes d'hospitalisation ;
- 162 retours à domicile ;
- 43 décès à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.

Côte d'Armor

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital :

- 0 en service de réanimation;
- 12 autres modes d'hospitalisation ;
- 207 retours à domicile ;
- 38 décès à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.



-  Réanimation
-  Hospitalisation
-  Retours à domicile
-  Décès à l'hôpital

